



Récupérer la garde d'un enfant

Par **Vivou31**, le **05/11/2008** à **12:25**

Bonjour à tous,

Je vous expose notre situation. Je vie avec mon amie depuis plus d'un an déjà, elle a deux enfants de son premier mariage et le divorce date de 1986. Elle a du faire appel à la CAF pour se faire payer la pension alimentaire durant les premières années, chose qu'il à consenti à faire à chaque troisième rappel mais pour une durée de deux mois maximum donc, autant dire qu'il n'a jamais payer... Pour calmer le jeu, et avec l'accord de leurs enfants, chacun des parents à pris la garde de l'un des enfants. Du coup, plus de pension à payer.

Aujourd'hui la situation est très différente. Le plus grand, à la charge du père, à 18 ans, fait ses études en alternance et est en conflit permanent avec son père. En temps normal, il passe 3 semaines par mois chez nous et la semaine restante chez son père. Cela, bien évidemment sans aucune compensation financière de sa part... Cette situation dure depuis 3 ans.

Le père, de son coté, à bénéficié d'une demie part supplémentaire vis à vis des impôts ainsi que de toutes les aides de la CAF concernant son enfant alors que sa mère l'à à sa charge au 3/4 ! Il à même refuser de faire un courrier à la CAF pour expliquer la situation de manière à ce que la mère puisse toucher une quelconque aide !

Les tensions étant palpables, nous avons décidé de mettre un terme à tout cela, pour l'équilibre de l'enfant !

Quand je dit nous, c'est sa mère, l'enfant en question et moi même.

Nous aurions aimer savoir quelles procédures entamer pour récupérer définitivement la garde de cet enfant d'un point de vue juridique. Ne craint on pas de se voir fermer les portes sous

prétexte qu'il est majeur ?

Récupérer les avantages ne nous intéresse pas du tout, je tiens à le préciser...

En revanche, étant donné les reliquats du par son père, la non assistance dont il fait preuve à l'égard de son fils alors qu'il est officiellement à sa charge (il refuse de prendre en charge ses soins médicaux, lunettes, etc... Il refuse de lui payer une carte de transport pour qu'il se rende au CFA, etc...), nous aimerions savoir dans quelle mesure nous pouvons redemander une pension alimentaire pour ses deux enfants !

Merci de votre aide et de vos réponses...